

## Paul Vincent Bajot, résistant de la première heure

Né le 21 janvier 1914 à Chantelle (Allier), licencié en droit, avocat stagiaire, il sollicite un poste d'inspecteur de police ; nommé à Paray-Le-Monial, il prend ses fonctions le 1<sup>er</sup> mars 1937.<sup>1</sup>

Reçu concomitamment au concours de commissaire de police, il est affecté à Héricourt (Haute-Saône) le 16 octobre 1938. Muté au commissariat du 1<sup>er</sup> arrondissement de Besançon à compter du 6 janvier 1941, il est arrêté par les Allemands le 10 octobre 1942<sup>2</sup>, incarcéré à la prison de Dijon où il est torturé. Transféré à Compiègne-Royalieu, il est déporté le 16 avril 1943, à Mauthausen où il meurt le 7 janvier 1944.

Il est apprécié dès son arrivée à Héricourt où il fait montre « dans un poste délicat où l'élément ouvrier domine et où les luttes politiques sont particulièrement sévères [...] de mille qualités ».

Sa fiche de notation traduit sa valeur professionnelle : « A par ailleurs donné la mesure de son calme et de son sang-froid lors des combats qui se sont déroulés dans la ville d'Héricourt le 18 juin dernier où il fut pris comme otage ... ». Ce rapport émane du cabinet du préfet de la Haute-Saône, du 3 janvier 1941 : « La conduite de M. Bajot a été particulièrement digne d'éloges au mois de juin 1940. Il s'est dépensé sans compter pour assurer de jour comme de nuit l'ordre et la sécurité publique, lors du bombardement du 16 juin et du combat du 18 juin dans des conditions particulièrement difficiles. Lors de la bataille du 18 juin, a organisé et assuré le ravitaillement du 22<sup>e</sup> R.I.F<sup>3</sup> défendant Héricourt.

Visitant constamment les habitants réfugiés dans les abris, assurant partout l'ordre public et empêchant le pillage, est resté en contact téléphonique constant avec le commandant Babeau et ses officiers installés Faubourg de Belfort à leur PC, château André-Schwob, leur donnant tous les renseignements sur la situation des allemands, leur avance et la tenue de la population civile, assurant l'exécution de leurs ordres.

Le 18 juin, à 20 heures, ayant appris que des otages civils avaient été arrêtés à 17 heures, s'est présenté aux officiers allemands pour réclamer la libération de ces victimes innocentes, se portant garant pour elles, réclamant l'honneur d'être seul pris comme otage en tant que responsable de l'ordre public<sup>4</sup>. Arrêté à la suite de son intervention, M. Bajot fut emmené comme otage à Montbéliard, puis à Belfort, puis à Mulhouse où il séjourna caserne Drouot, durant 13 jours. Revenu ensuite à son poste, a repris ses fonctions avec autant d'exactitude que de modestie. »<sup>5</sup>

Le préfet avait ajouté dans sa notation : « Demeuré à son poste en juin 1940, il y a fait preuve de bravoure et d'un très haut sentiment du devoir. Est appelé à faire une brillante carrière. Fonctionnaire à pousser, dans l'intérêt de l'Administration ... ». Les bulletins de notes des

---

<sup>1</sup> Biographie établie à partir des dossiers conservés au Centre National des Archives Contemporaines (C.N.A.C) de Fontainebleau. Site des « Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation de l'Allier » <http://www.memoresist.org/ne-les-oublions-pas/>

<sup>2</sup> On peut supposer que le commissaire Bajot (avec l'approbation de ses supérieurs hiérarchiques) a tenté d'échapper à son destin en faisant état d'une « ... inflammation de la plèvre avec poussées de fièvre / nécessitant/ un repos absolu à la campagne, au moins deux mois ... » comme « ... séquelles radiologiques d'une pleurésie /avec/ légère poussée évolutive fébrile... » Pleurésie contractée... en 1930 et qui avait été signalée comme sans suites, lors de son recrutement dans la police, en 1937. Le congé sollicité devait couvrir la période du 4 mai au 4 juillet 1942. Les soupçons sur son activité et l'existence d'une organisation clandestine de résistance à l'occupant sont attestés dans une correspondance du 7 septembre 1942 signée du commandant de la police de Sûreté et des S.D. Knochen à Leguay ; lequel décide de le muter à Bellegarde. Les autorités allemandes refusent cette affectation, et il est proposé pour Privas. Entre temps ; il a été arrêté.

<sup>3</sup> RIF, régiment d'infanterie de forteresse

<sup>4</sup> Souligné dans le texte.

<sup>5</sup> Bulletin individuel de notes année 1940. Citation assortie de l'attribution de la croix de Guerre

années 1941 et 1942 restent tout aussi élogieux ; celui de l'année 1943 signale qu'il a été arrêté, et le nouveau préfet note que ne l'ayant pas connu, il n'émet aucun avis sur lui.

Cette arrestation a été, très vraisemblablement, motivée par la délivrance par le commissaire d'une carte d'identité à « certain Peter Mayer, originaire de Strasbourg, qui s'est rendu de façon illicite d'Alsace en zone libre [...] Bajot [...] sachant sans doute possible que Mayer l'utiliserait comme pièce d'identité au cours de son voyage illicite en zone libre... » Acte qui fit l'objet d'un courrier de Knochen à Leguay ; Knochen concluant « Ces faits indiquent que Bajot et Martin<sup>6</sup> ne remplissent pas les conditions nécessaires pour une collaboration loyale avec les Autorités d'occupation. Je vous invite donc à vouloir bien les rappeler immédiatement des Territoires Occupés. J'attends de votre part une communication sur ce que vous avez fait dans cette affaire ... ».

Leguay, ordonna le déplacement immédiat des deux fonctionnaires ... ». Le 17 décembre, le sous-directeur du personnel informait le secrétaire général à la Police que le commissaire Bajot avait été arrêté « il y a plus d'un mois par les autorités allemandes » et demandait de « bien vouloir faire toutes démarches utiles auprès des autorités d'occupation, en vue de connaître les motifs pour lesquels l'intéressé a été arrêté et, dans la mesure du possible d'obtenir sa libération ... ». Knochen, le 14 janvier 1943<sup>7</sup> mettait fin à toute intervention : « Je vous invite à laisser de côté, pour le moment, la question de la mutation du commissaire de police Bajot. Bajot a été arrêté par la police allemande. Sa libération n'est pas possible pour le moment... ».

Le commissaire Bajot fait partie de ces policiers qui ont pris la décision dès l'Armistice de 1940, de désobéir. Un de ses chefs hiérarchiques avait relevé que dès le début de l'occupation il avait favorisé « le passage de prisonniers et d'Alsacien. »

Pour autant, en 1941, le procureur de la République, qui le jugeait « intelligent, actif... », notait qu'il « a réussi, notamment à démasquer [...] une organisation communiste bisontine. »

Les autres arrestations<sup>8</sup> auxquelles il procéda lui valurent de voir son dossier soumis à la commission d'Épuration (Sous-commission du 20 mars 1945).

Le commissaire Paul Bajot a été promu, à titre posthume et rétroactivement, commissaire principal de 1<sup>ère</sup> classe par arrêté du ... 12 juin 1980, 36 ans après sa mort en déportation.

Homologué au titre de l'AS, mort pour la France, son nom est gravé sur le monument aux morts de Besançon et sur une plaque dans l'hôtel de police.

Aucun élément n'a pu être découvert permettant d'identifier l'inspecteur de police Roger Martin et de savoir s'il a été arrêté et déporté. Les consultations du Mémorial de la FMD et de Genweb notamment n'ont permis aucun recoupement.

---

<sup>6</sup> Il avait chargé son adjoint, l'inspecteur Roger Martin, d'accompagner Peter Mayer, et, en cas de contrôle par la police allemande, (ce qui eut lieu !), de le présenter comme un agent de police auxiliaire recruté nouvellement.

<sup>7</sup> Lettre du commandant de la Police de Sûreté et des S.D. Ile pol .Ier 125 /2

<sup>8</sup> Arrestation d'un militant, porteur de tracts communistes a été précédé de menaces allemandes ; à savoir que les rondes de nuit seraient désormais faites par la Feldgendarmerie, ce qui laisse à penser qu'auparavant la police française, chargée de ces rondes était particulièrement inefficace. Commission d'épuration : n°19850673 / article75